



Délibération Conseil Municipal *du 01 octobre 2026*

Référence : 2026114	Objet : Demande de subvention PST - Rue Edouard Herriot
-------------------------------	--

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 26 Procurations : 3 Votants : 29	L'an deux mille vingt-six, le premier octobre, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire. <u>Présents</u> : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, GERAY Laurent, FREQUELIN Valérie, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle <u>Pouvoirs</u> : FOLLO Anthony à BAUDET Damien, DANIEL Aziliz à OLIVIER Céline, NAOUR Nicole à BOUTRUCHE Marc
--	---

Le projet d'aménagement : La rue Edouard Herriot fait partie du programme d'aménagement des entrées de ville de Quéven. Elle est située sur un des itinéraires du schéma cyclable de Lorient Agglomération.

A l'interface entre parc d'activités et quartier résidentiel, cette voie structurante présente aujourd'hui une ambiance routière peu attractive. Un premier tronçon a été aménagé dans le cadre du réseau de transports collectifs.

Enjeu : Prolonger la requalification de la rue en déclinant un profil de voie urbaine.

Objectifs des travaux :

- Recalibrer la voirie à 6,5 m ;
- Poursuivre la voie piétons/cycles sur une largeur de 3 m, réservée et sécurisée en partie sud ;
- Aménager des accotements largement végétalisés afin de désimperméabiliser le plus possible l'espace public et qualifier les espaces de déambulation ;
- Créer des stationnements longitudinaux sur pavés enherbés, dans une logique urbaine et de façon à sécuriser les cheminements piétons au droit des parcelles privées ;
- Permettre une infiltration intégrée du ruissellement sur des espaces plantés, avec un profil de noue.

Calendrier : travaux à intervenir après l'enfouissement des réseaux des différents concessionnaires. Période des travaux : fin 2027 - 2028.

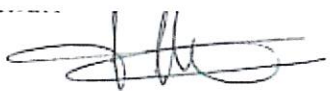
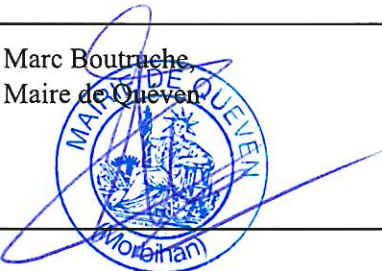
Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Estimation travaux <i>Dont aménagements / désimperméabilisation</i> <i>Dont aménagements cyclables</i>	280 447 €	Département - PST Taux : 20 %	61 698 €
	16 819 €	Lorient agglomération - GIEP Gestion Intégrée des Eaux Pluviales Taux : 60 % du charge à charge (sur la part désimperméabilisation)	8 073 €
	19 605 €	Lorient agglomération - Schéma cyclable d'agglomération Taux : 60 % du reste à charge (sur la part aménagements cyclables)	9 410 €
Estimation aléas : 10 %	28 045 €	Autofinancement	229 311 €
Total	308 492 €	Total	308 492 €

Le Conseil Municipal,
 après en avoir délibéré,
 par 29 voix pour,

- Approuve le programme d'aménagement de la rue Edouard Herriot, pour un total de 308 492 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès du Département du Morbihan et de Lorient agglomération.

A Quéven, le 01 octobre 2026

Céline Olivier, Secrétaire de séance 	Marc Boutruche, Maire de Quéven  
Notifiée le :	